

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

24/07/2020

N° E20000042 /13

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission d'enquête

Vu enregistrée le 24/06/2020, la lettre par laquelle Madame la Présidente de la METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le Plan de déplacements Urbains (PDU) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Vu le code de l'environnement.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020.

DECIDE

Article 1er : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Alain CHOPIN

Membres titulaires :

Monsieur Guy SANTAMARIA
Monsieur Christian PELLET

Membre suppléant :

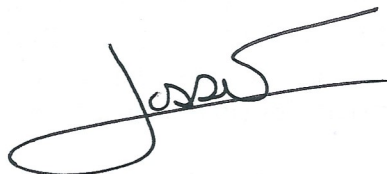
Monsieur Marc MILLAUD

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la Présidente de la METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Marseille, le 24/07/2020

La première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Josset', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Muriel JOSSET